

Renforcer davantage l'efficacité du dialogue social et de la gouvernance collégiale dans l'enseignement supérieur et la recherche

26 mai 2016

Un récent rapport d'enquête fait état de la situation du dialogue social et de la gouvernance collégiale dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le CSEE a dernièrement conduit une enquête auprès de 30 organisations membres représentant le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'auprès des membres de son Comité permanent de l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC), portant sur la pratique du dialogue social et de la gouvernance collégiale dans ces deux secteurs. Les 30 syndicats participants, issus de 23 pays de l'UE et de 4 pays extérieurs à l'UE, représentent plus de 555 900 employés. Les résultats de l'enquête présentent un aperçu des pratiques les plus couramment utilisées dans le cadre du dialogue social au sein des pays des syndicats participants, ainsi que le degré de satisfaction à différents échelons (national, régional, local et institutionnel).

Voici quelques points importants mis en lumière par les résultats :

- L'ensemble des syndicats participants sont **reconnus en tant que partenaires sociaux** dans leur pays et la plupart participent officiellement aux négociations ou aux consultations menées dans le cadre du dialogue social **trois fois par an (87 %) ou plus (83 %)**. 90 % des participants mènent des négociations collectives.
- Le dialogue social est majoritairement pratiqué au **niveau national et institutionnel**.
- 90 % des syndicats déclarent avoir pour partenaire social principal les **ministères nationaux de l'Éducation et de la Recherche**. Plusieurs autres organisations participent également au dialogue social, comme les ministères des Finances, les agences en charge de l'éducation et les associations d'employeurs.
- **Les réunions de gouvernance collégiale se tiennent plusieurs fois par an (93 %, soit 26 syndicats sur 28)**, majoritairement au niveau institutionnel (23 sur ces 26 syndicats).
- La participation à la gouvernance collégiale se pratique essentiellement au **niveau des institutions d'enseignement supérieur et de recherche**, au travers de **comités** chargés de prendre des décisions contraignantes et de **conseils consultatifs**. 50 % des syndicats participants déclarent que les instances gouvernantes sont majoritairement composées de membres internes.
- Les principales **thématiques abordées** dans le cadre du dialogue social pour l'enseignement supérieur et la recherche sont les conditions de travail, les droits humains et syndicaux, le temps de travail et les salaires ; celles abordées dans le cadre de la négociation collective sont uniquement les conditions de travail, les salaires et les questions professionnelles du personnel. La gouvernance collégiale est essentiellement axée sur les stratégies/priorités institutionnelles, l'élaboration des programmes scolaires et les questions budgétaires.
- Selon les syndicats participants, **par rapport à la gouvernance collégiale, le degré de satisfaction est plus élevé dans le cas du dialogue social**. L'insatisfaction vis-à-vis de la gouvernance collégiale est principalement due au manque de démocratie et d'influence du personnel au niveau institutionnel.

Bien que le degré de satisfaction vis-à-vis du dialogue social soit relativement élevé et le nombre de critiques plutôt limité, celui-ci demeure souvent tributaire de la situation géographique. Les syndicats suédois sont les seuls à se déclarer entièrement satisfaits du dialogue social pour l'enseignement supérieur et la recherche, les plus insatisfaits étant les syndicats français.

Martin Rømer, Directeur européen du CSEE a déclaré : « *Le rapport révèle que nous sommes encore loin de pouvoir constater un même niveau d'efficacité en ce qui concerne le dialogue social mené par les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe. L'éducation de qualité, en tant que levier du développement social et économique en Europe, ne pourra jamais voir le jour si les points de vue et les revendications des syndicats ne sont pas pris en compte et si leurs représentants ne sont pas invités à participer aux processus décisionnels. Il est absolument indispensable de défendre un dialogue social efficace.* »

Pour lire la synthèse, cliquez [ici](#).

Pour lire le rapport d'enquête dans son intégralité, cliquez [ici](#).



Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 131 syndicats d'enseignants et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'**Internationale de l'Éducation**, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

Adresse e-mail : secretariat@csee-etuice.org
Téléphone : +32 (0)2 224 06 92

Ne répondez pas à ce courriel.
Pour vous désinscrire de cette liste d'envoi cliquez sur ce [lien](#)

Si vous souhaitez soutenir le CSEE dans son travail, [transférez cet e-mail](#) à vos amis et collègues.

Vous pouvez vous inscrire à cette liste d'envoi du CSEE en visitant [la page d'accueil du site du CSEE](#).